

N° Siret 243 200 409 00031

Département du Gers

CCBA

N°03-2009

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du Mardi 24 février 2009

Nombre de membres en exercice	39
Nombres de membres présents	31
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : Contre	0
Pour	30
Date de convocation : 13 février 2009	

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian PEYRET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Pierre GUICHANNE, Président de la Communauté de communes du Bas - Armagnac, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		145 804,81		85 944,72		231 749,53
Opérations de l'exercice	1 003 090,43	1 191 945,11	291 795,95	426 534,66	1 294 886,38	1 618 479,77
TOTAUX	1 003 090,43	1 337 749,92	291 795,95	512 479,38	1 294 886,38	1 850 229,30
Résultats de clôture		334 659,49		220 683,43		555 342,92
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	1 003 090,43	1 337 749,92	291 795,95	512 479,38	1 294 886,38	1 850 229,30
RESULTATS DEFINITIFS		334 659,49		220 683,43		555 342,92
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés		8 982,25	584,45			8982,25
Opérations de l'exercice	54 866,71	50 817,18	250,00	3 414,45	55 116,71	54 231,63
TOTAUX	54 866,71	59 799,43	834,45	3 414,45	55 701,16	63 213,88
Résultats de clôture		4 932,72		2 580,00		7 512,72
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	54 866,71	59 799,43	834,45	3 414,45	55 701,16	63 213,88
RESULTATS DEFINITIFS		4 932,72		2 580,00		7 512,72

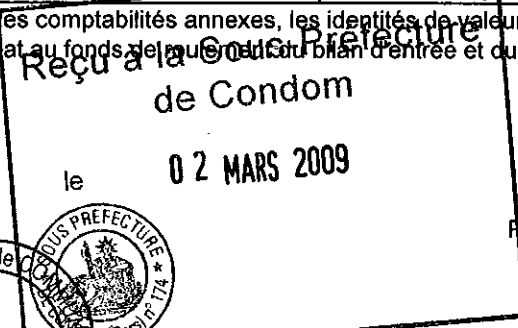
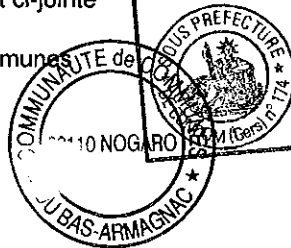
2°- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement au bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Voir liste d'émargement ci-jointe

Cachet de la Communauté de Communes



Pour expédition conforme,
Le Président, Pierre GUICHANNE